FÉDÉRATION JALMALV
JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE

De trop ou seulement exister ?

Évolution législative concernant la fin de vie, à propos de la personne âgée

Au moment où le Sénat examinera le texte de la proposition de loi sur l'aide à mourir (prévu automne 2025), il faut s'interroger sur les risques dont fait l'objet cette proposition de loi à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité, âgées, suspectées d'avoir trop vécu.

Proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir
De quoi parle-t-on ?
Sous l'appellation « aide à mourir », il est en réalité question de suicide assisté et d'exception d'euthanasie.
Pourquoi les mots précis ne sont-ils pas nommés ? En parlant d'aide à mourir, il y a une volonté d'euphémiser, de lisser, de faire penser qu'administrer la mort peut être un soin.

Une réalité sociétale
Nous sommes dans un contexte de vieillissement de la population.
L'évolution démographique montre une augmentation du nombre de personnes âgées avec la question qui peut se poser plus ou moins implicitement : « que faire des vieux ? »

D'où l'importance d'**approfondir notre réflexion** :
D'abord, rappelons que l'encadrement de la fin de vie est un sujet dans lequel les déterminants sociaux et culturels tiennent une place fondamentale et qu'une loi est une représentation expressive des valeurs d'une société.
Ensuite, soulignons combien nous vivons dans une société de solitudes qui n'a pas su valoriser l'interdépendance et qui n'a cessé de mettre en avant l'autonomie, le choix de soi pour soi-même.
Ainsi, les plus âgés, les plus seuls et les plus pauvres sont l'objet d'une pression insidieuse à ne pas « peser » et sont prépondérants dans les demandes d'euthanasie et de suicide assisté.
Le coût économique de la santé accentue encore la pression pour les personnes en situation de dépendance. Il serait alors raisonnable de vouloir mourir.
C'est donc dans son for intérieur que la personne pourra s'interroger. La question du sens de sa vie et du poids imposé aux autres (aux enfants et même à la société) épargne peu ces personnes.
On peut imaginer alors que la personne âgée ne trouve pas, aux yeux des autres du moins, des raisons suffisantes pour justifier le choix de continuer d'exister.

Conclusion :
Aussi, face à ce risque, les conditions de cet exister jusqu'au bout doivent être repensées et préservées pour ces personnes même grabataires, dépendantes, épuisées et souffrantes.
Cette proposition de loi mérite toute notre attention. C'est une urgence.
Et en citant Camus : « Un homme ça s'empêche », ça veut dire qu'il faut poser des limites à ce projet exponentiel.
Au moment où on parle de solidarité de manière incantatoire, de revendication de liberté sur la fin de vie, visons plutôt une loi de fraternité.
Cela ne résoudra pas tout mais contribuera à changer notre regard et nos comportements sur les plus âgés.
C'est aussi appeler à un sursaut de conscience collective pour honorer la dignité de ceux-ci jusqu'au bout.

Pour la Commission Personnes Âgées – Élisabeth Dell'Accio